

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne du 22 juin 2026

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne
tenue le lundi 22 juin 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au
754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de la
conseillère Valérie Doyon

Présents : M. Mathieu Traversy, maire
Mme Vicky Mokas, conseillère district 1
M. Raymond Berthiaume, conseiller district 2
Mme Nathalie Lepage, conseillère district 3
Mme Anna Guarnieri, conseillère district 4
Mme Lindsay Jean, conseillère district 5
Mme Valérie Doyon, conseillère district 6
Mme Marie-Eve Couturier, conseillère district 7
M. Carl Miguel Maldonado, conseiller district 8
M. Benoit Ladouceur, conseiller district 9
M. Eric Fortin, conseiller district 10
M. Marie-Eve Dicaire, conseiller district 11
M. Charles Messier, conseiller district 12
M. Robert Auger, conseiller district 13
M. Michel Corbeil, conseiller district 14
Mme Sonia Leblanc, conseillère district 15
M. Marc-André Michaud, conseiller district 16

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Nathalie Reniers, DGA - services
corporatifs et sécurité urbaine
M. Sylvain Dufresne, DGA - services à la
communauté et développement des
infrastructures
Me Catherine Albert, notaire
Me Jean-François Milot, greffier

Absent: M. Alexandre Parizeau, DGA - développement
et aménagement du territoire

Mot du maire

Le maire souhaite ses sincères condoléances au Service de police de la Ville de Montréal pour la perte d'un policier en fonction à Montréal aujourd'hui et une minute de silence est dédiée en son honneur.

Il annonce que le Vieux-Terrebonne a été officiellement désigné site patrimonial par le ministère de la Culture.

Il informe également que le protocole d'entente avec la Ville de Namur a été renouvelé qui permettra notamment des échanges étudiants. En 2029, la Ville de Québec accueillera à son tour l'ensemble des maires des grandes villes de la francophonie.

Il annonce également que la Ville de Terrebonne a déposé son cahier de candidature pour la Finale des Jeux du Québec 2029.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à participer à la Fête nationale du Québec à l'Île-des-Moulins.

Finalement, il souhaite une bonne retraite aux employés Dawn McLaughlin, Patrick Lepage, Jean-Paul Desroches et Suzanne Gasse.

Ouverture de la séance

RÉSOLUTION NO. : 260-06-2026

PROPOSÉE PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉE PAR : Benoit Ladouceur

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration des intérêts des membres du conseil concernant un sujet à l'ordre du jour

Les conseillères Nathalie Lepage et Marie-Eve Couturier déclarent leur intérêt concernant le point 13.5 à l'ordre du jour, intitulé *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2611 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels*.

Les conseillers Charles Messier et Carl Miguel Maldonado déclarent leur intérêt concernant le point 19.1 à l'ordre du jour, intitulé *Appui au Cégep de Lanaudière pour la construction d'un nouveau gymnase double à Terrebonne dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)*.

Ces derniers ne participeront pas aux délibérations et ne voteront pas sur ces points.

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NO. : 261-06-2026

PROPOSÉE PAR : Eric Fortin
APPUYÉE PAR : Marie-Eve Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Le retrait du point 18.7 intitulé *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 766-1 abrogeant le Règlement numéro 766 décrétant des travaux de bouclage des boulevards Marcel-Therrien et Pierre-Le Gardeur, et pour en payer le coût un emprunt au montant de 1 920 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de procès-verbaux

RÉSOLUTION NO. : 262-06-2026

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2026 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 20 mai et 3 juin 2026 ainsi que de la séance extraordinaire du 26 mai 2026

RÉSOLUTION NO. : 263-06-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 20 mai et 3 juin 2026 ainsi que de la séance extraordinaire du 26 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

RÉSOLUTION NO. : 264-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-461-REC du comité exécutif en date du 3 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

RÉSOLUTION NO. : 265-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-462-REC du comité exécutif en date du 3 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

RÉSOLUTION NO. : 266-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-505-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

RÉSOLUTION NO. : 267-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-506-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026, conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport financier de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 268-06-2026

ATTENDU la résolution E2026-04-38 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) du 13 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-507-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAETM se terminant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport financier de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 269-06-2026

ATTENDU la résolution A2026-04-38 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) du 13 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-508-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAIM se terminant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport financier consolidé ainsi que du rapport de la vérificatrice générale et du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville de Terrebonne se terminant le 31 décembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 270-06-2026

ATTENDU QUE l'avis public relatif au dépôt des rapports ci-après mentionnés a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 11 juin 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-521-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport financier consolidé ainsi que du rapport de la vérificatrice générale et du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville de Terrebonne se terminant le 31 décembre 2025, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

QU'une copie de la présente résolution et des rapports soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du décret numéro 745-2026 concernant la déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 271-06-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du décret numéro 745-2026 concernant la déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne, dont les dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* ont pris effet le 2 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

RÉSOLUTION NO. : 272-06-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des questions écrites transmises à l'attention des membres du conseil par le formulaire prévu à cette fin, pour la période du 22 mai au 19 juin 2026, et des réponses transmises par l'administration municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les citoyennes et citoyens suivants étaient présents à la salle du conseil pour poser une question :

- Carmelle Boulanger;
- Caroline Martel;
- Claudine Hébert;
- Eric Désormeaux;
- Francis Benard;
- Lucie Juteau;
- Lyne De Coene;
- Robert Henley;
- Jeannine Cossette;
- Estelle Couillard.

Nomination de la mairesse suppléante pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026 inclusivement

RÉSOLUTION NO. : 273-06-2026

ATTENDU la résolution 533-11-2025 du conseil municipal du 25 novembre 2025 nommant la conseillère Anna Guarnieri à titre de

mairesse suppléante pour la période du 25 novembre 2025 au 30 juin 2026 inclusivement;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Mathieu Traversy
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme la conseillère Nathalie Lepage à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026 inclusivement.

QUE lors de l'absence du maire pendant ladite période, la mairesse suppléante soit autorisée à signer ou endosser les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, conjointement avec le trésorier, ainsi que tout autre document tels que les protocoles d'entente, contrats, etc., pour et au nom de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de la nomination du directeur adjoint, à la Direction des travaux publics

RÉSOLUTION NO. : 274-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-512-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination de monsieur Louis-Jean Caron à titre de directeur adjoint, à la Direction des travaux publics, poste cadre régulier à temps complet, à compter du 29 juin 2026, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le salaire de monsieur Caron soit fixé au 6^e échelon de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de la nomination d'un directeur adjoint, à la Direction de la police

RÉSOLUTION NO. : 275-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-515-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination de monsieur David Provencher à titre de directeur adjoint, à la Direction de la police, poste cadre régulier à temps complet, à compter du 23 juin 2026, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le salaire de monsieur Provencher soit fixé au 7^e échelon de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de la nomination d'un directeur adjoint, à la Direction de la police

RÉSOLUTION NO. : 276-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-516-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination de monsieur Frédéric Lavoie à titre de directeur adjoint, à la Direction de la police, poste cadre régulier à temps complet, à compter du 23 juin 2026, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le salaire de monsieur Lavoie soit fixé au 7^e échelon de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de la *Lettre d'entente 2026-03* avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. pour l'affectation permanente d'un (1) agent à titre d'agent de concertation en milieu scolaire dans deux (2) écoles secondaires du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)

RÉSOLUTION NO. : 277-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-517-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la *Lettre d'entente 2026-03* entre La Fraternité des policiers de la Ville de

Terrebonne inc. et la Ville pour l'affectation permanente d'un (1) agent dans des fonctions d'agent de concertation en milieu scolaire dans deux (2) écoles secondaires du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), pour la durée du contrat et son renouvellement aux mêmes conditions, le cas échéant.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de la *Lettre d'entente 2026-04* avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. pour l'affectation permanente d'un (1) agent à titre d'agent de concertation en milieu scolaire dans deux (2) écoles secondaires du Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA)

RÉSOLUTION NO. : 278-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-518-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la *Lettre d'entente 2026-04* entre La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et la Ville pour l'affectation permanente d'un (1) agent dans des fonctions d'agent de concertation en milieu scolaire dans deux (2) écoles secondaires du Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA), pour la durée du contrat et son renouvellement aux mêmes conditions, le cas échéant.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de la *Lettre d'entente 2026-01* avec L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. pour l'amendement au texte du *Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne*

RÉSOLUTION NO. : 279-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-519-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la *Lettre d'entente 2026-01* entre L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. et la Ville pour l'amendement au texte du *Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne*.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de la demande de report de la date d'échéance applicable aux réponses transmises par l'évaluateur externe à certaines demandes de révision des valeurs du rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028

RÉSOLUTION NO. : 280-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-523-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, conformément à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la demande de report, au 1^{er} décembre 2026, de la date d'échéance applicable aux réponses que doit transmettre l'évaluateur externe, *FQM services, coopérative de solidarité*, relativement à certaines demandes de révision des valeurs portées au rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028 déposées par les contribuables.

QUE le greffier avise par écrit le Tribunal administratif du Québec et les contribuables qui ont déposé une demande de révision, dans la mesure où la demande de report est acceptée par le Tribunal, conformément à l'alinéa 5 de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Annulation des soldes résiduaire de divers règlements d'emprunt à la suite de la réalisation complète des objets à des coûts moindres

RÉSOLUTION NO. : 281-06-2026

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a entièrement réalisé les objets des règlements d'emprunt énumérés à l'Annexe 1 du ministère des

Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), jointe au dossier décisionnel, à des coûts moindres que ceux prévus initialement;

ATTENDU QUE le financement permanent de ces sommes a été effectué;

ATTENDU QU'il existe des soldes non contractés des emprunts pour ces règlements approuvés par le MAMH qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU la recommandation CE-2026-520-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie les règlements d'emprunt énumérés à l'Annexe 1 du MAMH, jointe au dossier décisionnel, pour réduire les montants des dépenses et emprunts de la façon décrite à ladite annexe, compte tenu des appropriations des activités de fonctionnement et des subventions reçues.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH pour l'annulation des soldes résiduaux dans ses registres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 2527-1 modifiant le Règlement numéro 2527 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité pour l'année 2026, afin d'abolir les frais pour les réservations non réclamées dans les bibliothèques publiques de la Ville de Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 282-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-348-REC du comité exécutif en date du 29 avril 2026;

ATTENDU l'avis de motion 214-05-2026 donné par le conseiller Robert Auger lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2527-1 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2527-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 2527 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou*

d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité pour l'année 2026, afin d'abolir les frais pour les réservations non réclamées dans les bibliothèques publiques de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 428-17 modifiant le Règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2026 et de remplacer l'Annexe « A »

RÉSOLUTION NO. : 283-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-420-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 215-05-2026 donné par la conseillère Sonia Leblanc lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 428-17 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 428-17 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2026 et de remplacer l'Annexe « A »*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2611 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels

RÉSOLUTION NO. : 284-06-2026

Le conseiller **Charles Messier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2611 intitulé *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Approbation et signature de *l'Entente relative à l'octroi d'une subvention à la Ville de Terrebonne pour l'exercice financier 2025-2026 pour soutenir la participation de son corps de police au Comité ACCES Cannabis* avec le ministère de la Sécurité intérieure (MSI), pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, pour une subvention maximale de 360 000 \$

RÉSOLUTION NO. : 285-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-524-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve *l'Entente relative à l'octroi d'une subvention à la Ville de Terrebonne pour l'exercice financier 2025-2026 pour soutenir la participation de son corps de police au Comité ACCES Cannabis* entre le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) et la Ville visant à lutter contre les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de produit du cannabis, pour une période débutant rétroactivement le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2026, pour une subvention maximale de 360 000 \$.

QUE le directeur de la Direction de la police soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de *l'Entente de services de Premiers répondants* avec Santé Québec, pour une période de cinq (5) ans, pour un soutien financier maximal de 420 188 \$

RÉSOLUTION NO. : 286-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-568-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 22 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve *l'Entente de services de Premiers répondants* entre Santé Québec et la Ville, pour une période de cinq (5) ans, débutant à la date de signature de l'entente et se terminant le 1^{er} septembre 2031, pour un soutien financier maximal de 420 188 \$.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 3601-1 modifiant le Règlement numéro 3601 destiné à prévoir certaines mesures relatives aux alarmes-incendie non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité des citoyens, afin de remplacer l'annexe*

RÉSOLUTION NO. : 287-06-2026

Le conseiller **Raymond Berthiaume** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 3601-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 3601 destiné à prévoir certaines mesures relatives aux alarmes-incendie non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité des citoyens, afin de remplacer l'annexe.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Autorisation du financement, par la réserve financière du *Fonds bleu*, d'une dépense de 397 852,59 \$ dans le cadre du contrat SA26-9041 pour le service de nettoyage des fossés canalisés municipaux, et de l'amendement budgétaire afférent

RÉSOLUTION NO. : 288-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-529-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement, par la réserve financière du *Fonds bleu*, d'une dépense de 397 852,59 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA26-9041 pour le service de nettoyage des fossés canalisés municipaux.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement numéro 639-2 modifiant le Règlement numéro 639 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, afin d'abroger certains articles encadrant la gestion des frênes du domaine privé*

RÉSOLUTION NO. : 289-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-355-REC du comité exécutif en date du 29 avril 2026;

ATTENDU l’avis de motion 224-05-2026 donné par le conseiller Carl Miguel Maldonado lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 639-2 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 639-2 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 639 relatif à la lutte contre la propagation de l’agrile du frêne, afin d’abroger certains articles encadrant la gestion des frênes du domaine privé.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Approbation et signature de l’Entente de gestion avec l’organisme à but non lucratif BIXI Montréal pour le mandat de gestion d’un système de vélos en libre-service, pour une période d’un (1) an, pour un montant de 57 063,86 \$

RÉSOLUTION NO. : 290-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-475-REC du comité exécutif en date du 3 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l’Entente de gestion entre l’organisme à but non lucratif BIXI Montréal et la Ville pour la gestion d’un système de vélos en libre-service, pour une période d’un (1) an débutant le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, pour un montant de 57 063,86 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus à ladite entente jointe au dossier décisionnel.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l’assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2607 relatif à la gestion des eaux pluviales et abrogeant le Règlement 674 et ses amendements*

RÉSOLUTION NO. : 291-06-2026

Le conseiller **Michel Corbeil** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2607 intitulé *Règlement relatif à la gestion des eaux pluviales et abrogeant le règlement numéro 674 et ses amendements*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2608 décrétant des travaux d'éclairage de la passerelle au-dessus de la route 335 et des sentiers adjacents et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 721 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 292-06-2026

La conseillère **Anna Guarnieri** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2608 intitulé *Règlement décrétant des travaux d'éclairage de la passerelle au-dessus de la route 335 et des sentiers adjacents et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 721 000 \$*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 523-1 abrogeant le Règlement numéro 523 décrétant la réalisation des travaux d'installation d'une station de pompage pour desservir le projet de logements sociaux « Symphonie du Boisé » et une conduite d'égout desservant un centre commercial situé au 5500, rue Rodrigue, et prévoyant un emprunt au montant de 308 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 293-06-2026

La conseillère **Nathalie Lepage** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 523-1 intitulé *Règlement abrogeant le Règlement numéro 523 décrétant la réalisation des travaux d'installation d'une station de pompage pour desservir le projet de logements sociaux « Symphonie du Boisé » et une conduite d'égout desservant un centre commercial situé au 5500, rue Rodrigue, et prévoyant un emprunt au montant de 308 000 \$*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 623-1 abrogeant le Règlement numéro 623 décrétant la réalisation d'une étude servant à établir un lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert et prévoyant un emprunt au montant de 127 750 \$*

RÉSOLUTION NO. : 294-06-2026

Le conseiller **Robert Auger** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 623-1 intitulé *Règlement abrogeant le Règlement numéro 623 décrétant la réalisation d'une étude servant à établir un lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert et prévoyant un emprunt au montant de 127 750 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 749-1 abrogeant le Règlement numéro 749 prévoyant les honoraires professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable au 2641 rue Benoit et prévoyant un emprunt au montant de 695 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 295-06-2026

La conseillère **Marie-Eve Couturier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 749-1 intitulé *Règlement abrogeant le Règlement numéro 749 prévoyant les honoraires professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable au 2641 rue Benoit et prévoyant un emprunt au montant de 695 000 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 517-3 modifiant le règlement numéro 517 décrétant des travaux de réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues ainsi que le versement d'une quote-part à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, afin de modifier le montant de la dépense à 6 844 906 \$ et que l'appropriation d'une subvention soit incluse, pour porter l'emprunt à 2 585 226 \$ et annuler le solde résiduaire

RÉSOLUTION NO. : 296-06-2026

La conseillère **Vicky Mokas** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 517-3 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 517 décrétant des travaux de réfection de chaussée et de pavage dans une partie des rues 1^{ère} avenue, 3^e avenue, 6^e avenue, d'Autray, Bélanger, de Bourg-Royal, Frontenac, Galarneau, Jaymar, Léveillé (de Langlois à Tadoussac), Loignon, Saint-Antoine, la ruelle du Passant, sur le boulevard J.S.-Archambault, la Montée Gagnon, la Côte Terrebonne,*

le boulevard des Plateaux, le boulevard de la Pinière ainsi que le versement d'une quote-part à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour des travaux de pavage sur la rue Normandie, afin d'annuler le solde résiduaire suite à la non-réalisation des travaux de réfection de la rue Jaymar, de modifier les montants prévus pour certains travaux réalisés, de modifier le montant de la dépense à 6 844 906 \$ et qu'une appropriation d'une subvention fédérale versée comptant au montant de 4 259 680 \$ soit incluse pour porter le montant total de l'emprunt de 8 479 400 \$ à 2 585 226 \$.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 472-2 modifiant le règlement numéro 472 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur diverses rues, afin de modifier le montant de la dépense à 12 997 948 \$ et que l'appropriation d'une subvention soit incluse, pour porter l'emprunt à 10 255 288 \$ et annuler le solde résiduaire

RÉSOLUTION NO. : 297-06-2026

La conseillère **Sonia Leblanc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 472-2 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 472 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, et de réfection de pavage, des bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, dans le boulevard des Seigneurs, le boulevard de Terrebonne, la montée Masson, les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, Belcourt, Bissonnette, Brière, Champlain, Chartrand, du Curé-Cloutier, Léo-Delorme, du Carrefour, du Curé-Comtois, Gagnon, Hall, Jacques-Cartier, John-F-Kennedy, Léon-Martel, Léveillé, Luc, Samson, McKenzie, Monique, Montcalm, Ouimet, Paul-VI, Philias-Mathieu, Piché, Rochon, Saint-François-Xavier, de la Soméca, Saint-Antoine, Saint-Michel, Théberge et Thérèse, afin d'annuler le solde résiduaire suite à la non réalisation de certains travaux, de modifier les montants prévus pour certains travaux réalisés, de modifier le montant de la dépense à 12 997 948 \$ et qu'une appropriation d'une subvention de 2 742 660 \$ soit incluse pour porter le montant total de l'emprunt de 19 262 000\$ à 10 255 288 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Appui au Cégep de Lanaudière pour la construction d'un nouveau gymnase double à Terrebonne dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

RÉSOLUTION NO. : 298-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-478-REC du comité exécutif en date du 3 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le projet du Cégep de Lanaudière pour la construction d'un nouveau gymnase double à Terrebonne dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à conclure une entente avec le Cégep de Lanaudière dans le cadre dudit projet, afin que le gymnase soit accessible à l'ensemble de la population.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Cégep de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Désignation de la personne responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation des engagements dans le cadre de la *Charte d'engagement en matière de diversité sexuelle et de pluralité des genres* (DSPG)

RÉSOLUTION NO. : 299-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-546-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne désigne madame Joëlle Paiement, conseillère en développement social, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à titre de personne responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation des engagements dans le cadre de la *Charte d'engagement en matière de diversité sexuelle et de pluralité des genres* (DSPG) signée le 19 juin 2025.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme Le Néo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature du contrat modifié de location des heures de glaces avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) pour l'hiver 2026, dans le cadre de l'ajout du Tournoi des Grands Brûlés, pour une dépense de 42 540,75 \$

RÉSOLUTION NO. : 300-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-548-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Michel Corbell**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le contrat modifié de location des heures de glaces avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) pour l'hiver 2026, dans le cadre de l'ajout du Tournoi des Grands Brûlés, pour une dépense de 42 540,75 \$, taxes incluses.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat modifié incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour lui donner son plein effet.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à effectuer le versement pour le Tournoi des Grands Brûlés, conformément aux modalités de paiement du contrat modifié.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment principal et de balcons ainsi que l'aménagement de l'infrastructure nécessaire à l'implantation de bornes de recharge au 50, rue Grenon

RÉSOLUTION NO. : 301-06-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 mai 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 mai 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution CE-2026-549-DEC du comité exécutif du 17 juin 2026 autorisant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-00105;

ATTENDU la recommandation CE-2026-550-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2026-00104

Implantation d'un bâtiment principal et des balcons et aménagement de l'infrastructure nécessaire à l'implantation de bornes de recharge

9011-4059 QUÉBEC INC.

50, rue Grenon / Lot : 2 915 090

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire une habitation multifamiliale, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant à 5 mètres, alors que la charte des marges « A » de la grille des usages et des normes numéro 9562-23 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge avant minimale de 8 mètres pour une habitation multifamiliale de 13 logements et plus;
- b) l'empiètement de 5,18 mètres des balcons situés sur la façade avant dans la marge avant, alors que le tableau « D » de l'article 109 du *Règlement de zonage numéro 1001* autorise un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge avant;
- c) l'aménagement de l'infrastructure nécessaire à l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques pour un total de 81 cases de stationnement intérieures, alors que l'article 270.1 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit qu'un minimum d'une (1) case de stationnement intérieur par logement doit être desservie par l'infrastructure nécessaire à l'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, ce qui représenterait 99 cases pour un projet de 99 logements.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00104.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'un stationnement extérieur et l'implantation des conteneurs à matières résiduelles sans enclos au 251, rue Saint-Louis

RÉSOLUTION NO. : 302-06-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 mai 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 mai 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution CE-2026-551-DEC du comité exécutif du 17 juin 2026 autorisant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-00106;

ATTENDU la recommandation CE-2026-552-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2026-00144

Aménagement d'un stationnement extérieur et implantation des conteneurs à matières résiduelles sans enclos

PJK SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

251, rue Saint-Louis / Lots : 2 439 202 et 2 915 408

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire une habitation multifamiliale, de façon à permettre :

- a) l'aménagement d'une aire de stationnement extérieur de 35 cases, alors que la note 2 des dispositions particulières de la grille des usages et des normes numéro 9561-08 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit que le stationnement extérieur est prohibé;
- b) l'implantation de conteneurs à matières résiduelles non enfouis dans la cour latérale, alors que le tableau « A » de l'article 109 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit que les conteneurs à matières résiduelles non enfouis sont uniquement autorisés dans la cour arrière;
- c) l'aménagement d'un espace dédié aux conteneurs à matières résiduelles non enfouis sans enclos, alors que l'article 164 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit qu'un conteneur à matières résiduelles non enfoui doit être installé à l'intérieur d'un enclos fermé constitué d'une clôture opaque ou d'un muret d'une hauteur minimale de 1,80 mètre et maximale de 2,50 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00144 et aux conditions suivantes :

- a) **QUE** la clôture implantée le long de la ligne arrière soit opaque, et ce, jusqu'à l'alignement du coin du bâtiment adjacent à l'entrée du stationnement souterrain;
- b) **QUE** les conteneurs à déchets soient déposés dans l'espace réservé à la collecte au plus tôt à midi le jour précédant la collecte et retirés au plus tard 24 heures suivant celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour le projet de construction d'un immeuble à vocation résidentielle au 52, rue Marcelle-Gauvreau

RÉSOLUTION NO. : 303-06-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 mai 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 mai 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-553-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00097
Projet de construction d'un immeuble à vocation
résidentielle
9409-5510 QUÉBEC INC.
52, rue Marcelle-Gauvreau / Lot : 6 638 051**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure visant la construction d'un immeuble à vocation résidentielle, de façon à permettre :

- a) la réduction du pourcentage de la largeur de la façade du bâtiment par rapport à la largeur du lot à 31,3 %, alors que la zone T2-02-001 de l'annexe « F-02 » du *Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009* exige un pourcentage minimal de 50 %.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00097.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande de dérogation mineure pour le projet d'agrandissement
d'un immeuble à vocation résidentielle au 2710, rue des Vignes**

RÉSOLUTION NO. : 304-06-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 mai 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 mai 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-554-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2026-00091

Projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation résidentielle

KIM DESCHENES

2710, rue des Vignes / Lot : 3 665 170

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un garage, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant secondaire à 4,51 mètres, alors que la grille des usages et des normes numéro 8161-04 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge avant minimale de 6 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00091.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement numéro 1001-378 modifiant le Règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage Habitation classe D – Multifamiliale 4 à 6 logements dans la zone 9561-58 sur le chemin Saint-Charles entre les rues Hervieux et de la Loire*

RÉSOLUTION NO. : 305-06-2026

ATTENDU les recommandations CE-2026-298-REC et CE-2026-438-REC du comité exécutif en date des 8 avril et 20 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 185-04-2026 donné par le conseiller Eric Fortin et le dépôt du projet de règlement numéro 1001-378 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-378 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 6 mai 2026;

ATTENDU la résolution 240-05-2026 du conseil municipal du 26 mai 2026 adoptant le second projet de règlement numéro 1001-378;

ATTENDU QUE le 27 mai 2026, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-378 a été publié et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 4 juin 2026;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue pour que le règlement numéro 1001-378 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-378 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage Habitation classe D – multifamiliale 4 à 6 logements dans la zone 9561-58 sur le chemin Saint-Charles entre les rues Hervieux et de la Loire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 1004-2-014 modifiant le Règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certains ajustements portant sur des thèmes variés

RÉSOLUTION NO. : 306-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-436-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 243-05-2026 donné par le conseiller Charles Messier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1004-2-014 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1004-2-014 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certains ajustements portant sur des thèmes variés.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 1011-008 modifiant le Règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne, afin d'abroger une disposition interprétative relative à la signature électronique de plans

RÉSOLUTION NO. : 307-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-437-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 244-05-2026 donné par la conseillère Vicky Mokas et le dépôt du projet de règlement numéro 1011-008 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1011-008 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 10 juin 2026, dont le procès-verbal est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1011-008 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1011-008 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne, afin d'abroger une disposition interprétative relative à la signature électronique de plans.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande à la MRC Les Moulins pour la modification du *Schéma d'aménagement et de développement (SARR-2)*, afin de réduire l'aire d'affectation *Usages contraignants* et d'agrandir l'aire d'affectation *Industrielle* situées au sud de l'autoroute 640

RÉSOLUTION NO. : 308-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-559-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le *Schéma d'aménagement et de développement (SARR-2)*, afin de :

- a) modifier l'aire d'affectation *Usages contraignants* située au sud de l'autoroute 640, près du boulevard Urbanova (zone numéro 8662-71 du *Règlement de zonage numéro 1001*), afin de réduire sa profondeur et d'étendre son amplitude le long du Corridor de biodiversité, le tout tel qu'illustré à l'Annexe « A » jointe à la présente résolution;
- b) agrandir l'aire d'affectation *Industrielle* située au sud de l'autoroute 640, vers l'ouest (zone numéro 8763-62 du *Règlement de zonage numéro 1001*), afin d'intégrer la portion résiduelle de l'actuelle aire d'affectation *Usages contraignants*, le tout en prévision d'y autoriser des usages industriels, le tout tel qu'illustré à l'Annexe « A » jointe à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de *l'Amendement au protocole d'entente de principe relatif au développement de L'Espace économique écologique Tera8* avec 9527-6960 Québec inc., afin de prolonger jusqu'au 1^{er} février 2027 la période de vérification diligente

RÉSOLUTION NO. : 309-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-562-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve *l'Amendement au protocole d'entente de principe relatif au développement de l'« Espace économique écologique Tera8 »* entre 9527-6960 Québec inc. et la Ville, afin de prolonger la période de vérification diligente de 9527-6960 Québec inc. jusqu'au 1^{er} février 2027, selon les termes et conditions prévus audit amendement.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit amendement incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement numéro 870-9 modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire un immeuble du district #14 – Charles-Aubert*

RÉSOLUTION NO. : 310-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-402-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 245-05-2026 donné par le conseiller Michel Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 870-9 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 870-9 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire un immeuble du district #14 – CHARLES-AUBERT.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 870-10 modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire des immeubles du district #15 – SAINT-CHARLES-DES-FLEURS*

RÉSOLUTION NO. : 311-06-2026

La conseillère **Sonia Leblanc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 870-10 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire des immeubles du district #15 – SAINT-CHARLES-DES-FLEURS.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Approbation et signature d'une promesse de cession par la Ville de Terrebonne à Brique par brique S.E.C., sans contrepartie monétaire, d'immeubles situés en front des rues Chapleau, Louis-Lepage et Saint-Pierre, à des fins d'habitation et de rénovation, conversion et construction de deux (2) bâtiments comprenant 37 unités de logement abordable et une aire de stationnement

RÉSOLUTION NO. : 312-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-571-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 22 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la promesse de cession, sans contrepartie monétaire, par la Ville de Terrebonne (la « Cédante ») à Brique par brique S.E.C. (la « Cessionnaire ») des immeubles connus et désignés comme étant les lots 2 440 187, 2 440 196, 2 440 193 et 6 492 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à titre d'aide en vertu de l'article 84.2, alinéa 1, paragraphe 2, de la *Loi sur les compétences*

municipales, à des fins d'habitation et de rénovation, conversion et construction de deux (2) bâtiments comprenant trente-sept (37) unités de logement abordables et abordables intermédiaires ainsi qu'une aire de stationnement, et ce, selon les termes et conditions mentionnés à ladite promesse de cession jointe au dossier décisionnel comprenant notamment, mais sans limitation, les conditions suivantes :

- a) L'obligation pour la Cessionnaire de construire sur lesdits immeubles le projet immobilier résidentiel décrit à la promesse de cession, devant comprendre deux (2) bâtiments à usage résidentiel totalisant trente-sept (37) unités d'habitation de logement;
- b) L'obligation pour la Cessionnaire de réaliser la décontamination environnementale sur lesdits immeubles, laquelle est décrite à la promesse de cession;
- c) L'obligation pour la Cessionnaire de maintenir l'usage et d'exploiter sur lesdits immeubles, durant une période minimale de trente-cinq (35) ans, trente-sept (37) unités de logement abordables et abordables intermédiaires;
- d) L'obligation pour la Cessionnaire d'obtenir et transmettre par écrit à la Cédante la lettre officielle d'offre de financement de son créancier en vue de financer la réalisation du projet décrit à la promesse de cession, dans le cadre d'un programme gouvernemental reconnu, et ce, d'ici le 30 septembre 2026;
- e) L'obligation pour la Cessionnaire d'accorder en faveur de la Cédante l'ensemble des garanties prévues à la promesse de cession visant à garantir l'exécution de ses obligations.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse de cession incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE l'inscription au Registre foncier du Québec d'un avis de contamination à l'égard du lot 2 440 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit autorisée conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avis de contamination.

QUE la résolution 507-10-2025 du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de la *Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS* avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du projet *Renforcer la résilience climatique de Terrebonne*, pour une subvention maximale de 16 163 277 \$

RÉSOLUTION NO. : 313-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-564-REC du comité exécutif en date du 17 juin 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la *Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS (volet 2)* entre le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville, pour le projet *Renforcer la résilience climatique de Terrebonne : verdissement et aménagement d'infrastructures vertes*, pour une subvention maximale de 16 163 277 \$.

QUE la cheffe de division du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait y être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la cheffe de division du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit mandatée afin d'assurer le suivi et la conformité de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement numéro 868-1 modifiant le Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique, afin d'harmoniser certaines dispositions*

RÉSOLUTION NO. : 314-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-446-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 252-05-2026 donné par le conseiller Eric Fortin lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 868-1 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 868-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique, afin d'harmoniser certaines dispositions.*

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement numéro 2610 établissant un Programme d'aide financière pour le retrait ou le remplacement d'appareils à combustible solide non certifiés*

RÉSOLUTION NO. : 315-06-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-447-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

ATTENDU l'avis de motion 253-05-2026 donné par le conseiller Raymond Berthiaume lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2610 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2610 intitulé *Règlement établissant un Programme d'aide financière pour le retrait ou le remplacement d'appareils à combustible solide non certifiés.*

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne et au système de gestion des requêtes citoyennes (CRM).

QUE les subventions soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période d'information et de rapport des membres du conseil

Le conseiller Michel Corbeil invite les citoyennes et citoyens à participer à son *Brin de Jasette*.

La conseillère Marie-Eve Dicaire annonce que le comité de démolition a accepté la demande de démolition du bâtiment à l'Île Saint-Jean. Elle invite également les citoyennes et citoyens à participer à son *Brin de Jasette*.

Le conseiller Eric Fortin félicite le président et la directrice du Club de gymnastique Viagym pour le spectacle de gymnastique et trampoline. Il invite également les citoyennes et citoyens à participer aux événements *Viré su'ltop* au parc Saint-Sacrement.

Le conseiller Benoit Ladouceur informe les citoyennes et citoyens de l'ajout de trottoirs sur la rue Angora et aux abords de l'école Le Castelet. Il ajoute qu'il y aura un projet pilote d'une nouvelle installation pour ralentir la vitesse sur la rue Angora.

Le conseiller Carl Miguel Maldonado souligne les 100 ans de madame Sauvageau, résidente du Floréa. Il remercie monsieur Guy de la voirie pour son aide à une citoyenne de son quartier.

Le conseiller Robert Auger remercie les personnes présentes à la corvée citoyenne au parc nature. Il invite les citoyennes et citoyens à suivre l'ouverture des sentiers sur le site Internet de la Ville.

Le conseiller Raymond Berthiaume invite les citoyennes et citoyens à participer à son *Brin de Jasette*. Il souligne le gala académique et sportif de fin de saison de l'école de l'Odysée.

La conseillère Vicky Mokas souligne l'inauguration de la Fromagerie Caribou. Elle invite les citoyennes et citoyens au film en plein air à La Plaine.

La conseillère Valérie Doyon félicite les organismes communautaires pour leur implication.

Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 14 juillet 2026, à 19 h.

Levée de la séance

RÉSOLUTION NO. : 316-06-2026

PROPOSÉE PAR : Robert Auger
APPUYÉE PAR : Vicky Mokas

QUE la séance soit et est levée à 20 h 43.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Maire

Greffier